	Accompagnateur vie collective *	Intervenant Bénévole non qualifié		
Fonctions	Aide à l'organisation et au fonctionnement	Aide à la sécurité et l'encadrement		
	Rencontres (et éventuellement ateliers d'animation) Accompagnement d'une classe	Activités régulières à taux d'encadrement normal	Activités à taux d'encadrement renforcé	Activités à taux d'encadrement renforcé
Activités	Cas particuliers: Natation: prise en charge d'une partie de la classe à proximité des bassins (animation d'activités non sportives prévues par l'enseignant) Orientation: parent en surveillance mobile	pour lesquelles la participation de personnes supplémentaires permet la mise en œuvre de l'activité en garantissant une meilleure sécurité: orientation en pleine nature* – roller – patinage *Orientation: si parent en charge d'un groupe durant toute la durée de l'activité	pour lesquelles la présence d'une personne qualifiée dans l'activité n'est pas indispensable: ski de fond ou ski alpin (sur piste balisée ou stade pédagogique) - cyclisme sur route -V.T.T escalade (sans encordement).	pour lesquelles la présence d'un professionnel qualifié (éducateur sportif diplômé d'état) dans l'activité est indispensable : natation - activités équestres - escalade (avec encordement) et disciplines associées - spéléologie - activités nautiques - tir à l'arc
Contenus d'information et de formation	Présentation de l'activité, organisation de la rencontre ou de l'activité piscine et définition du rôle de chacun. Prévention des risques éventuels. Formateur: l'enseignant ou le directeur d'école (ou le conseiller pédagogique E.P.S.)	 Recommandations concernant la définition de l'activité, son organisation et les conditions de sécurité Cas particuliers: Natation: mise en œuvre des compétences pratiques et pédagogiques: test pratique en grande profondeur et aide à l'encadrement et à la sécurité au cours d'une séance avec les élèves. Cyclisme: mise en œuvre des compétences pratiques Orientation en pleine nature: mise en œuvre des compétences pratiques Formateur: le conseiller pédagogique en charge des missions E.P.S. 		
Modalités d'agrément	- Une réunion d'information - Vérification honorabilité [natation et sortie avec nuitée(s)] - Autorisation par le directeur d'école	 La validation d'un test validant ses compétences pour l'activité concernée Avec déclaration sur l'honneur relative aux compétences pratiques dans l'activité concernée (sauf pour natation et orientation en pleine nature) Vérification de l' honorabilité (chaque année) Agrément délivré par IA - DASEN pour 5 ans 		
Formulaires d'agrément	Précisant les fonctions possibles	Agrément pour une activité (précisant les compétences reconnues et le rôle du bénévole) Le renouvellement est à demander auprès du CPC en charge des missions EPS		

Intervenant bénévole qualifié

Aide à l'enseignement

Fonction: participation à l'enseignement, apport d'un éclairage technique.

Activités : toutes les activités d'enseignement autorisées.

Agrément sur diplôme requis : délivré par l' IA-DASEN sur dossier (diplôme - projet pédagogique) et renouvelable sur simple demande

durée de validité : 5 ans - vérification honorabilité tous les ans

* L'accompagnateur vie collective :

Son honorabilité sera vérifiée auprès du FIJAISV dans les 2 cas suivants :

- dans le cadre des classes de découverte avec nuitée(s)
- dans le cadre de l'enseignement de la natation

A le

La Directrice Académique des services de l'éducation nationale Directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte d'Or

2